

CONDITIONS GENERALES

Généralités : Toutes les commandes sont soumises aux présentes conditions générales de vente.
Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent pour l'intégralité des prestations, services et ventes de produits.
Un devis personnalisé sera établi pour chaque prestation.

Prix : Le coût total de la location est fixé à la signature du devis et du contrat. Les prix sont établis hors taxes sur la base du tarif en vigueur au jour de la remise de l'offre (valable 15 jours).

Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

Le locataire doit prévoir le personnel d'encadrement durant la totalité de la durée de location. Ce personnel assurera la surveillance des personnes et du matériel loué, ceci même si l'accès aux structures est libre et gratuit. Elles s'assureront également que les recommandations et les consignes de sécurité soient bien appliquées.

Le locataire pourra fournir l'encadrement (spécifié sur le contrat). Des frais de 190,00 Euros seront appliqué par animateur supplémentaire.

Conditions de paiement : Les règlements s'effectuent par chèque, espèce ou virement.

Un acompte de 30% garantit la validité de la commande. Le solde est réglé le jour de la prestation ou à la réception de la facture.

Dans le cas d'une location sans encadrement, nous nous réservons le droit de réclamer un chèque de caution. Celle-ci vous sera rendue en partie ou entièrement après vérification de l'état général du matériel.

Tout retard de paiement entraînera une pénalité égale à 1,5 fois le taux d'intérêts légal.

Durée : La durée de location est spécifiée sur le contrat. Un retour du matériel après la durée limite de location, implique des frais de pénalité. Chaque heure de prestation supplémentaire, implique des frais de pénalité.

Assurance : La mise en place, le montage/démontage, la mise en œuvre et l'utilisation sont sous la seule responsabilité du locataire.

Celui-ci certifie être assuré pour ce type de prestation. Dans le cas de location de matériel utilisant de l'électricité, le locataire devra s'assurer que les protections électriques sont aux normes de l'accueil public.

Le locataire est seul responsable d'éventuelles détériorations, de perte ou vol.

Le locataire devra prendre toutes les dispositions utiles en vue de se protéger et notamment souscrire une police d'assurance qui lui paraîtra opportune contre les risques de dommage, perte ou vol.

Nos prestations sont couvertes au niveau de la responsabilité civile auprès de la compagnie MMA (MMA PRO-PME

n°000000128160503). Cela ne garantis en aucun cas les accidents ne pouvant mettre en cause notre responsabilité, soit le non-respect des règles de sécurité indiquées sur les structures o indiquées par nos techniciens ou le mauvais montage du matériel.

En cas de destruction partielle ou totale, le montant des réparations vous sera intégralement facturée(déduit de la caution). En cas de destruction du matériel loué, ou dans le cas ou celui-ci ne serait pas rendu, le locataire s'engage à verser la valeur total TTC de celui-ci.

Montage/démontage et utilisation du matériel : Le montage, l'utilisation et le démontage du matériel doit se faire suivant les indications ou les notices d'emploi .

Le locataire s'engage à rendre le matériel propre et correctement plié. Tout manquement à cette obligation entraînera la facturation de frais supplémentaires forfaitaires d'un montant de 100 € HT déduit de la caution.

Une notice d'utilisation est fournit avec le matériel. Il appartient au loueur de s'y conformer précisément. Aucune réclamation ne sera acceptée pour la perte d'exploitation faisant suite à l'impossibilité d'utiliser le matériel.

Intempéries et annulation : En cas de conditions météorologiques défavorables où la sécurité ou le bien être des utilisateurs serait mis en cause, nous nous réservons le droit de ne pas mettre à disposition le matériel au client ou de ne pas monter/démonter le matériel.

Le montant de la location figurant sur le contrat reste dû dans son intégralité sauf intempérie exceptionnelle le jour de la manifestation reconnue par le préfet de région.

Le client devra s'assurer de disposer d'un lieu de replis ou d'une date pour le report de la prestation. Dans le cas contraire, le barème suivant sera appliqué :

- Annulation 1 mois avant la la prestation : 30 % du montant total TTC

- Annulation 1 semaine avant la la prestation : 50 % du montant total TTC

- Annulation 24 heures avant la la prestation : 80 % du montant total TTC

Vous aurez la possibilité de réserver à une date ultérieure (sous 3 mois) selon disponibilité, sans frais.

Nous ne pourrons pas être tenu responsable des conséquences éventuelles pouvant découler de la non utilisation du matériel à la date indiquée :

- par suite d'intempéries empêchant son montage,

- si l'installation déjà montée avait subi des dommages qui la rendent inutilisable,

- si au cours de la période précédent la date du présent engagement, les effets d'un sinistre ou d'une panne ne permettent plus le montage du matériel,

- si un accident constaté par la gendarmerie ou un huissier rendent le montage impossible dans les délais prévus,

- si des barrages de routes, manifestations, grèves ou calamités publiques empêchent le montage

- si une panne d'électricité rend le montage et l'utilisation du matériel impossible.

Conditions particulières : L'emplacement réservé aux installations devra être accessible, totalement dégagé, plat, propre et aux dimensions largement supérieures à celles du matériel à installer.

Le locataire mettra à disposition l'électricité (aux normes) et l'ensemble des éléments nécessaires à la sécurisation du site.

Droit applicable : Le présent contrat est régi par le droit français. En cas de contestation concernant son interprétation ou son exécution, le tribunal de Saverne sera seul compétent.